

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 14

Absents : 12

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 6

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf octobre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, Mme OKROGLIC Dominique, Mme BARDIN Régine, Mme REYNAUD Sandra ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, M. ORTUNO Miguel, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, M. SICELLO Manuel et M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/178

OBJET : TARIFS SECOURS SUR PISTES, SECOURS PAR AMBULANCE ET SECOURS PAR HELICOPTERE - HIVER 2021-2022 - LE SAUZE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE DISTRIBUTION DES SECOURS AVEC LA COMMUNE D'ENCHASTRAYES.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'Article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est investi de la sécurité publique sur le territoire de sa Commune, et, à ce titre, de l'organisation des secours sur pistes de ski ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ses obligations, le Maire doit prendre un certain nombre de décisions relatives à l'organisation des secours sur le domaine skiable. Il peut à cet égard décider de mettre en œuvre, pour assurer les secours, des moyens extra municipaux. Son Conseil Municipal, dans ce cas-là, doit l'autoriser à passer les contrats de prestations y afférents ;

CONSIDERANT que le Maire d'Enchastrayes a choisi cette option en demandant à la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon - Régie Ubaye Ski, gestionnaire de la station du Sauze Super-Sauze, d'assurer pour son compte l'organisation des secours dans le cadre d'une convention dont la Présidente donne lecture ;

CONSIDERANT la nécessité d'accepter les tarifs de secours sur pistes sur le Domaine skiable du Sauze pour la saison d'hiver 2021-2022 ;

VU le projet de convention qui lui est soumis ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski, réuni le 15 octobre 2021 ;

Sur Proposition de Mme Elisabeth JACQUES, Vice-Présidente,
Après délibéré,

- **ACCEPTÉ** les tarifs TTC suivants :

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le 26.10.2021

ID : 004-200072304-20211025-D2021178-DE

HIVER 2021-2022 TARIFS SECOURS PAR HELICOPTERE	
Catégorie	Tarifs TTC 2021-2022
Forfait secours station - cabinet médical du Sauze - DZ commune d'Enchastrayes	1 160 €

HIVER 2021-2022 TARIFS PIDA PAR HELICOPTERE	
Catégorie	Tarifs HT 2021-2022
Déclenchement préventif des avalanches par grenadage à partir d'hélicoptère	1 835 €
Treuillage	70 €

HIVER 2021-2022 TARIFS SECOURS PISTES		
Catégorie	Tarifs TTC 2020-2021	Tarifs TTC 2021-2022
1^{ère} catégorie : Petits soins, sans évacuation en traîneau	55 €	55 €
2^{ème} catégorie : Zone « Écoles »	375 €	375 €
3^{ème} catégorie : Autres zones	375 €	375 €
4^{ème} catégorie : zones exceptionnelles En zone exceptionnelle, les moyens supplémentaires mis en place pour l'évacuation ou la recherche seront facturés selon le barème ci- dessous :	680 €	680 €
- Engin de damage avec chauffeur	245 € / heure	245 € / heure
- Scooter avec chauffeur	100 € / heure	100 € / heure
- Frais de personnel	75 € / heure	75 € / heure
5^{ème} catégorie : Mise en place d'une dropping zone pour évacuation héliportée, sans autre intervention	340 €	340 €
Tarif de nuit : majoration des tarifs ci-dessus entre 22 heures et 6 heures du matin	+ 15%	0%

HIVER 2021-2022 TARIFS SECOURS PAR AMBULANCE	
Catégorie	Tarifs TTC 2021-2022
Evacuation vers le cabinet médical du Sauze :	
Depuis le Super Sauze ou la Rente	220 €
Depuis le Sauze	170 €
Evacuation vers le cabinet médical de Barcelonnette :	
A partir du Sauze "Savonnette"	220 €
A partir du Super Sauze ou de la Rente	255 €
Evacuation vers le cabinet médical de Praloup :	
A partir du Sauze "Savonnette"	260 €
A partir du Super Sauze ou de la Rente	295 €
Evacuation vers le cabinet médical de Jausiers :	
A partir du Sauze "Savonnette"	250 €
A partir du Super Sauze ou de la Rente	285 €
En cas de carence des ambulanciers privés, l'intervention du SDIS sera facturé 254,18€ TTC. Ce tarif est susceptible d'évolution suivant délibération du SDIS.	

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la distribution des secours sur la Station du Sauze Super-Sauze qui lui est proposée.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **PRECISE** que les remboursements des frais de secours par la commune d'Enchastrayes dus à la Régie Ubaye Ski seront inscrits chaque année au budget annexe « Régie Ubaye Ski » section de fonctionnement - chapitre 70 - article 7087.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22 rue Breteuil 13006 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.